



CAPA HORS CLASSE DES AGREGES

Clermont Ferrand, le 6 mai 2013

Madame le Recteur, Cher(e)s collègues,

Depuis de trop nombreuses années, nous déplorons le maintien de dispositions injustes et inefficaces en matière de promotion de grade et, cette année il n'y a pas le changement attendu ou du moins espéré. Nous constatons en effet que les diplômés restent ignorés, que l'ancienneté de carrière, comme un des éléments clés de promotion continue à être minorée, pour, au contraire, mettre toujours plus en avant la notion de pseudo-mérite. Cela se traduit notamment par l'idée que seuls les collègues s'étant vus attribuer un avis exceptionnel ou remarquable ont une chance de figurer sur les listes transmises à la CAPN.

La procédure antérieure à 2005, grâce à un barème, permettait à l'énorme majorité des collègues d'accéder à la hors classe. Elle a été remplacée, alors que tout le monde souhaite plus de transparence, par un système opaque qui ne satisfait personne. Ne sont pas satisfaits, les collègues qui n'accèdent pas aux échelons de la HC ; ne sont pas satisfaites non plus les hiérarchies intermédiaires que sont les Chefs d'établissements et les IPR qui, au fond d'eux-mêmes savent bien qu'ils ne voient que l'apparence des choses, même si parfois ils affirment le contraire. Car qu'est donc le mérite que l'on nomme ailleurs communication, scénarisation ou artéfact, sinon l'apparence que notre époque privilégie exagérément ? Finalement la période actuelle ne reproduit-elle pas la situation des prisonniers de la grotte de Platon, 5 siècles avant J.C qui, n'ayant jamais vu les objets à la lumière, croyaient que l'ombre de ces objets était la réalité ?

La procédure employée est injuste car elle prive de promotion une proportion importante de collègues qui par concours de circonstances ou vicissitudes de la vie (maternité, maladie, éloignement etc.) n'ont pas eu certaines opportunités. Elle favorise au contraire les professionnels de la mise en valeur et les plaideurs pro domo sua.

Mais cette procédure est aussi inefficace. Tout d'abord il est bon de rappeler que l'échelle indiciaire de la HC ne produit d'effet qu'après l'équivalent de 4 ans au 11^{ème} échelon de la classe normale. Mais surtout la tendance addictive à classer, comparer, mesurer, pour prétendre favoriser la performance, la compétitivité, «l'innovation», aboutit en fait au contraire : elle aggrave le conformisme, la servilité, pour plaire ; ce qui, inévitablement aboutit à des déceptions, des pertes de confiance, de la mésestime de soi et de la violence symbolique.

Oui, il faut rejeter tous ces oripeaux et il faut récompenser le travail obscur de tous les jours, qui est le vrai mérite, le vrai talent, la vraie connaissance, plus que l'individualisme, plus que l'habileté à avoir le bon comportement pour décrocher la bonne appréciation au bon moment et au bon endroit. Nous demandons que l'appréciation « exceptionnel » soit attribuée à tous les 11^{èmes} échelons pour que la HC puisse être le débouché naturel de carrière pour tous les collègues de toutes les académies. Enfin, au moment où on l'évoque tant, la HC participe à la revalorisation du métier de professeur, à sa reconnaissance pour le travail fourni, rarement facile, en faveur de la jeunesse. Cette reconnaissance est aussi de nature à conforter les candidatures aux concours pour des recrutements en nombre et en qualité.

Nous affirmons enfin que l'accès pour tous à la HC est la seule voie qui respecte le principe d'égalité devant « les places et emplois publics » formulé dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à laquelle renvoie directement le Préambule de notre constitution.

Les Commissaires Paritaires du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU

J-B. MEYRONEINC / M. JACQUOT / M. PUERTO / H. FOURNEL / S. FRYSZMAN / M. BALZARETTI